
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 7	Séance du 02 décembre 2021
<u>Présents :</u> 6	L'an deux mille vingt-et-un et le deux décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 02 décembre 2021, s'est réunie sous la présidence de <u>Sont présents:</u> Didier GUILLAND, Philippe MARTIN, Yolande MAUCOTEL, Valérie MULLER, Sylvie NAJOTTE, Stephane SPAK
<u>Votants:</u> 7	<u>Représentés:</u> Charlene ROYAL par Stephane SPAK <u>Excuses:</u> <u>Absents:</u> <u>Secrétaire de séance:</u> Valérie MULLER

Objet: emplois comunaux - 2021 31

Le Maire propose le renouvellement du poste de Mr HEYDLER Francis aux mêmes conditions que précédemment.

Le salarié est engagé afin d'assurer un emploi d'une durée inférieure à 50% de la durée légale de travail, sur une commune de – de 1000 habitants, autorisant ainsi le recrutement en CDD d'un contractuel de droit public.

Ce contrat prend effet à compter **du 1er janvier 2021 et prendra fin au 31 décembre 2025.**

Le salarié est renouvelé en qualité d'Adjoint Technique deuxième classe échelon 5.

En sa qualité d'adjoint technique, le salarié sera chargé des travaux suivants : supervision des travaux et accompagnement des entreprises qui interviennent dans la commune, tonte des espaces verts et des menus travaux d'entretien des bâtiments, d'appariteur, cette liste est non exhaustive.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, charge Le Maire de toutes les formalités nécessaires au recrutement.

Pour 4

Contre 3

Objet: travaux réservoirs eau potable - 2021 32

Le Maire donne lecture du devis de la société EAU et SERVICES pour réaliser le nettoyage des réservoirs

Le montant est de 797.56 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte le devis et reporte cette dépense sur 2022.

Le Maire donne lecture du devis de la société EAU et SERVICE concernant l'installation d'un robinet flotteur.

(demande exprimée en amont lors d'un précédent conseil) ; ce devis se monte à 1818 €.

Le Maire rappelle que cette installation si elle supprime le trop plein donc un prélèvement à la source, ce qui limite le paiement de la redevance de prélèvement à l'Agence de l'EAU ne nous permet toujours pas de nous assurer que le réseau n'est pas fuyard entre le compteur de production et l'arrivée en station de pompage.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide que de nouveaux échanges devront être engagés pour permettre de trouver une solution adaptée et qui réponde aux attentes techniques exprimées par le conseil municipal et à nos obligations réglementaires.

Ces devis restent en attente d'une étude plus avancée.

Pour 7

Objet: Economie d'énergie - modernisation et rénovation de l'éclairage public - 2021 33

Le Maire propose au Conseil Municipal suite aux derniers échanges entre les conseillers municipaux et la demande d'habitants d'envisager des économies d'énergie pour limiter les dépenses comunales tout en préservant la sécurité des habitants.

Le Maire propose plusieurs axes :

Limiter la consommation d'énergie :

- abaisser la durée d'éclairage public de 22 h 30 à 22 h ; puisque la circulation piétonne dans les rues du village après 22 heures est pratiquement inexistante.

Réaliser des économies d'énergie et assurer une meilleure luminosité de la voie et des bâtiments publics

(mairie et église) en modernisant l'éclairage public et en le rénovant :

- Fourniture et Pose de luminaires LED
- Changer les luminaires vétustes de la mairie côté Rue des Faienceries et Rue de l'église pour un éclairage mieux adapté et économe
- Installation de nouveaux points d'éclairage publique pour assurer une meilleure sécurité piétonne

Ainsi réaliser en sus une économie d' environ 13 % à l'année, tout réalisant des économies d'énergie.

Le devis est validé pour la somme de : 10071 € hors taxe.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal charge le Maire d'engager toutes les démarches nécessaires au montage et recherche de financements de ce dossier auprès de la FUCLEM et de demander les aides et subventions auprès des différents partenaires susceptibles d'intervenir.

Pour 7

Objet: devis fontaine JEANNE D ARC - 2021_34

Le Maire propose au Conseil Municipal la réfection de la fontaine JEANNE D ARC pour éviter les infiltrations de l'eau au - travers les auges ; ces fuites risquent d'abîmer les pierres et des risques de gel en hiver et la formation de plaques de verglas.

L'entreprise l' ATELIER DU LAVOIR suite à sa visite soumet un devis au Conseil Municipal qui comporte: - les reprises des joints des trois margelles.

L' évacuation de l'eau par le trop plein devra être reprise afin de d'abaisser le niveau sous les joints afin d'éviter à nouveau ces fragilités.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte ce devis pour 1920 €.

La fontaine doit restée asséchée pour permettre le travail en aval.

Pour 7

Objet: vente parcelle ZI 35 "LE FOND DE BOUINVAU" - 2021_35

Le Maire rappelle au Conseil Municipal **les échanges** qui ont été réalisés entre Mr Didier GUILLAND et la commune après enquête publique et suivant délibération en date du 13/02/2013 :

la parcelle ZK 20, chemin communal d'une contenance de 89 a 14 ca cadastrée " ferme de FRAICUL" appartenant à la commune est échangée contre la parcelle (suite au document d'arpentage établi en division dressé le 3 avril 2013) ZI 35 pour 87 a et 89 ca sur " Le Fond de BOUINVAU" appartenant à Mr Didier GUILLAND.

Après réflexion et divers échanges, Le Maire précise que Mr Didier GUILLAND est locataire de la parcelle ZK 15 sise au "PETIT MASENTIER" sur une surface de 39 ares 82 ca. La location a été perçue jusqu'en 2020.

En revanche, la parcelle cadastrée ZI 35 n'a pas fait l'objet d'une location, la décision de vendre cette parcelle ayant déjà été abordée mais restée sans suite.

Le Maire relance cette réflexion auprès du Conseil Municipal et fait part au conseillers que le comptable public a apporté des éléments sur cette opération et précise que :

Les écritures d'inventaire n'ont pas été passées au moment des échanges en 2013 :

- Sortie de l'inventaire de la commune: le bien chemin rural ZK 20 devait être sorti de l'actif de la commune pour 7891.15 € (travaux MULLER juin 2003) puisqu'échangé et n'appartenant plus au passif de la commune
- Intégration à l'inventaire de la commune : intégrer à l'inventaire la parcelle ZI 35 pour 2500 € puisque valeur estimée de la parcelle échangée

Une moins - valeur a été dégagée (7891.15 € valeur à l'inventaire de la commune de la parcelle ZK 20 - 2500 € (estimation bien) soit 5391 € de moins - valeur.

Aucun amortissement n'a été dégagé.

Les écritures comptables lors de la vente si celle - ci est effective devront reprendre les données suivantes :

- Prix de vente de la parcelle ZI 35 (montant à définir) moins la moins - value du bien pour déterminer une moins value globale.

Ces écritures comptables ne modifient en rien la situation des échanges réalisés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, se prononcera pour définir les modalités de vente de la parcelle ZI 35 s'il confirme sa volonté de vendre le bien après avis et positionnement de la SAFER.

Pour 7

Objet: transports scolaires - 2021_36

Le Maire fait part au Conseil Municipal que la gestion du transport scolaire pourrait évoluer.

5 enfants sont à présent scolarisés en maternelle et primaire à VAUCOULEURS et la question se pose à nouveau de l'accès à un service de transport scolaire par bus.

A ce jour, les parents assument le transport scolaire individuellement et une allocation de 960 € est versée à chaque famille pour dédommagement, le transport scolaire étant gratuit pour les écoles de maternelles et primaires.

Le système semble convenir à toutes les familles puisqu'aucune demande de transport collectif n'a été réclamée.

Cependant, Le Maire fait remarquer que ce qui convient aujourd'hui individuellement, pourrait demain devenir un handicap pour le village ; en effet, des maisons sont à vendre et les nouveaux candidats à l'achat peuvent déplorer qu'un transport scolaire collectif ne soit pas proposé et ainsi priver la commune de l'installation de nouvelles familles.

La région GRAND EST sera contactée pour étudier les conditions d'accès à ce service (suivant son règlement) et en fonction de cette étude, permettre une décision du Conseil Municipal pertinente.

La Communauté de Communes de COMMERCY VOID VAUCOULEURS compétente en matière de transports scolaires suit ce dossier en collaboration avec la commune et la région GRAND EST.

pour : 7

Objet: point travaux forestiers et ventes de bois - 2021_37

Le Maire fait part au Conseil Municipal des dernières informations transmises par l'ONF pour information.

Les travaux de dégagement manuel de la coupe N° 28 s'élèvent à 3365.51€ parce que réalisés plus tardivement.

La parcelle N° 1, suite aux affouages fera l'objet d'une nouvelle demande de travaux sur les dégagements manuels à réaliser.

pour : 7